Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_213_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Catherine DREZET, Vanessa GERTSCH, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2026-213

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_213_DELIB-DE

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,
- La délibération n°2026-053 du 5 mai 2026, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du :

✓ 9 juin 2026 :

- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
  - Délibération n°2026-131 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 26 mai 2026.
- **Marchés publics**
  - Délibération n°202-132 – Ajout de prestation supplémentaires d'un montant de 7 848,50 € HT dans le cadre du marché relatif au renouvellement du poste de refoulement du Mocquetet et des réseaux d'assainissement et d'eau potable (Pléneuf-Val-André).
  - Délibération n°2026-133 – Prolongation du délai d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin marée d'Erquy de 16 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2028, période de garantie de parfait achèvement incluse.
  - Délibération n°2026-134 – Prolongation du délai d'exécution du marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées pour une durée de 6 mois.
  - Délibération n°2026-135 – Approbation du coefficient de raccordement d'une valeur de 1,3785 dans le cadre de l'accord-cadre de services relatif aux transports réguliers et occasionnels de personnes.
- **Domanialité**
  - Délibération n°2026-136 – Acquisition de deux chariots télescopiques de marque JCB avec la société UGAP pour un montant total de 176 748,69 € HT.
- **Finances et comptabilité**
  - Délibération n°2026-137 – Octroi de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°180701 d'un montant de 491 726,72 € (soit 245 863,36 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de l'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux à Pléneuf-Val-André.
  - Délibération n°2026-138 – Octroi de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°172854 d'un montant de 2 264 703 € (soit 1 132 351,50 €) souscrit par la SA HLM « BSB-Les Foyers » auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de la construction de 24 logements locatifs sociaux à Erquy.

✓ 30 juin 2026 :

- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
  - Délibération n°2026-139 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 9 juin 2026.
- **Marchés publics**
  - Délibération n°2026-140 – Modification des honoraires du maître d'œuvre (Société OCEAM INGENIERIE) dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif au renouvellement des réseaux eaux usées et adduction eau potable rue de la Corniche, secteur Saint-Michel et rue Castelnau (Erquy).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_213_DELIB-DE

- Délibération n°2026-141 – Nouvelle répartition des prestations entre les co-traitants LESSARD TP/SATEC ENVIRONNEMENT et ATEC REHABILITATION dans le cadre du marché de travaux relatif à la mise en séparatif et l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de la Ruaulté à Plurien.
- Délibération n°2026-142 – Ajout de prestations supplémentaires d'un montant de 12 105,29 € HT dans le cadre du marché de travaux relatif à la réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Pâquerie à Saint-Denoual.
- Délibération n°2026-143 – Prolongation du marché de prestations intellectuelles relatif à une étude d'opportunité et de faisabilité pour le développement des lignes de covoiturage dynamique jusqu'au 31 décembre 2026.
- Délibération n°2026-144 – Modification de la clause de révision des prix dans le cadre de l'accord-cadre de travaux de voirie urbaine pour la période 2025-2028.
- Délibération n°2026-150 – Validation de l'avant-projet relatif au renforcement de la sectorisation télégérée sur 11 communes exploitées en régie et fixation de l'enveloppe financière affectée à ces travaux à 230 000 € HT (valeur mai 2026).

- **Conventionnement**
  - Délibération n°2026-145 – Approbation des modalités de la convention de mandat avec Kerval Centre Armor pour la gestion administrative des relations avec CITEO pour la période 2025-2029.
  - Délibération n°2026-146 – Approbation des modalités de la convention proposée par Kerval Centre Armor pour le traitement des algues vertes pour l'année 2026.
  - Délibération n°2026-152 – Validation de trois conventions d'épandage de boues d'épuration avec deux exploitants de Lamballe-Armor pour les lagunes de Saint-Aaron et un exploitant de Quessoy pour les lagunes de Quessoy L'Hôpital.

- **Economie, emploi, formation**
  - Délibération n°2026-147 – Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL BL USINAGE d'un montant de 20 000 € sur la base des dépenses éligibles estimées à 121 061 € HT, sous réserve de la création d'un emploi sous 2 ans, prévu dans le cadre du projet et de la production d'une attestation de la réalisation du programme immobilier.

- **Domanialité**
  - Délibération n°2026-148 – Constitution d'un service au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'un câble électrique dans une canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre de large sur 25 mètres le long de la parcelle OC n°1610.
  - Délibération n° 2026-149 – Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public ferroviaire avec la société SNCF Réseau (parking de la gare ferroviaire de Lamballe-Armor, rue Chanoine du Temple).

✓ 7 juillet 2026 :

- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
  - Délibération n°2026-176 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 30 juin 2026.

- **Marchés publics**
  - Délibération n°2026-177 – Attribution du marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du schéma directeur immobilier et énergétique au cabinet d'études EGIS CONSEIL (Montreuil) pour un montant total de 119 380 € HT répartis comme suit :
    - Tranche ferme : 106 365 € HT
    - Tranche optionnelle 1 : 11 555 € HT
    - Tranche optionnelle 2 : 1 460 € HT

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_213_DELIB-DE

- Délibération n°2026-178 – Attribution du marché de travaux relatif à la rénovation du bassin de gestion des eaux pluviales du bocage à la SAS ROUSSEL BTP (Hénon) pour un prix global et forfaitaire de 674 944,49 € HT.
- Délibération n°2026-179 – Attribution du marché de travaux de sécurisation et de refonte du poste de relèvement eaux usées au Pussoué à Erquy à la société SAUZET (Plélo) pour un prix global forfaitaire de 435 000 € HT (solution de base : 424 182 € HT + PSE : 10 818 € HT).
- Délibération n°2026-180 – Attribution du marché de travaux relatif à la reconstitution du bocage sur le territoire de Lamballe Terre & Mer aux sociétés suivantes :
  - Lot n°1 : SCIC ENR PAYS DE RANCE (Trémereuc) pour un seuil maximum de 150 000 € HT par an,
  - Lot n°2 : SCIC ENR PAYS DE RANCE (Trémereuc) pour un seuil maximum de 150 000 € HT par an,
  - Lot n°3 : SCIC ENR PAYS DE RANCE (Trémereuc) pour un seuil maximum de 150 000 € HT par an,
  - Lot n°4 : SCIC ENR PAYS DE RANCE (Trémereuc) pour un seuil maximum de 90 000 € HT par an,
  - Lot n°5 : SCIC ENR PAYS DE RANCE (Trémereuc) pour un seuil maximum de 170 000 € HT par an,
  - Lot n°6 : STE ALAIN HERVE (Noyal) pour un seuil maximum de 170 000 € HT par an.
- Délibération n°2026-181 – Prolongation de la durée de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la location et à l'entretien de vêtements de travail jusqu'au 30 septembre 2026.

- **<u>Conventionnement</u>**
  - Délibération n°2026-182 – Approbation des modalités de la convention de mise à disposition de bacs d'équarrissage réfrigérés communautaires au bénéfice des communes volontaires.
  - Délibération n°2026-183 – Approbation du partenariat avec l'association Cap à Cité pour l'année 2026-2027 en tant que structure coordinatrice d'accompagnement d'accueil de volontaires du corps européen de solidarité.

- **<u>Finances et comptabilité</u>**
  - Délibération n°2026-184 – Attribution d'une aide financière de 15 000 € à la commune de Quessoy et de 30 000 € à la SA HLM BSB Les Foyers, conformément aux modalités définies dans le Programme Local de l'Habitat 2026-2031.
  - Délibération n°2026-185 – Attribution d'une subvention de 5 000 € à la commune de Trémeur en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.
  - Délibération n°2026-186 – Attribution d'aides financières conformément aux modalités définies dans le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 :
    - Plénée-Jugon : 3 000 €
    - Plémy : 4 500 €
    - Lamballe-Armor : 4 500 €
    - Bréhand : 3 000 €
    - Andel : 3 000 €
    - Quessoy : 3 000 €
    - Plémy : 3 000 €
    - Plurien : 3 000 €
    - Plémy : 3 000 €
    - Erquy : 500 €
    - Eréac : 500 €
    - Pléneuf-Val-André : 500 €
    - Rouillac : 500 €
    - Lamballe-Armor : 306 €.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_213_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-